

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1414

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Fournier, M. Ben Cheikh,
M. Iordanoff, Mme Garin, Mme Laernoës, M. Julien-Lafferrière, M. Lucas, M. Peytavie,
Mme Pasquini, M. Raux, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sas, Mme Rousseau, Mme Sebaihi,
Mme Taillé-Polian, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 62 par les mots :

« et via le développement des capacités de production européennes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement le groupe "Écologiste-NUPES" propose d'inscrire l'objectif de développer des capacités de production européennes.

Pour garantir l'autonomie stratégique de l'Union Européenne, la France doit être ambitieuse dans ses objectifs en matière de coopération, notamment en mettant développant ses capacités de production.

Les Européens produisent 178 systèmes d'armes différents alors que les États-Unis n'en ont que 30. Dans la même veine, nous avons au moins 3 avions de chasse similaires en Europe et une vingtaine de projets sur un véhicule blindé.

Le coût de ces inefficacités est énorme. La Commission européenne estime justement que nous pouvons économiser 25 à 100 milliards d'euros par an par une plus forte coopération européenne.